



## Concertation préalable du public sur le projet de renouvellement du réseau de transport de gaz entre Villariès (31) et Albi (81)



### Réunion publique de Saint-Sulpice-la-Pointe

2 février 2022

Compte-rendu des échanges



*La 2<sup>ème</sup> réunion publique de la concertation sur le projet de renouvellement du réseau gazier entre Villariès (31) et Albi (81) s'est tenue le 2 février 2022 dans la salle René Cassin de Saint-Sulpice-la-Pointe (31). Organisée à l'initiative de Teréga, maître d'ouvrage du projet, elle s'est déroulée en présence de plusieurs propriétaires ou exploitants agricoles du territoire et avec la participation des représentants des chambres d'agriculture concernées. Plusieurs personnes étaient également connectées à distance pour suivre la rencontre.*

**La vidéo intégrale de la réunion est disponible sur le site internet**  
<https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva>

## Introduction

À la suite d'un bref rappel des objectifs et des modalités pratiques de déroulement de la réunion par l'animatrice, **Maxime COUPEY**, adjoint au maire de Saint-Sulpice-la-Pointe a accueilli les participants. Après avoir excusé Monsieur le maire retenu par d'autres obligations, il s'est dit ravi d'accueillir la concertation sur le projet qui concerne le renouvellement d'une canalisation présente depuis près de 50 ans sur le territoire communal. Il a également remercié par avance les différents représentants de Teréga pour leur présentation du projet.

L'animatrice a ensuite repris la parole pour détailler les différentes modalités de participation à la concertation préalable du public qui se déroule du 31 janvier au 6 mars 2022. Elle a également présenté les interlocuteurs de Teréga assis à la tribune :

- Jérôme SAINT-MACARY : responsable du projet REVA
- Frédéric ANDREE : responsable projet en charge des études
- Patrick MATHIEU : chargé des relations institutionnelles
- Agnès BAILLOT : ingénieur « environnement et développement durable »

Avant d'entamer la présentation du projet, **Patrick MATHIEU** a expliqué plus en détail le rôle et les missions de Teréga en tant que gestionnaire du réseau de transport de gaz présent depuis 1974 dans la Haute-Garonne et le Tarn. Teréga est gestionnaire d'infrastructures, de **transport** et de **stockage** de gaz. L'entreprise est présente historiquement dans le grand Sud-Ouest depuis la découverte des gisements gaziers du Comminges en 1939. Teréga exploite aujourd'hui plus de 5000 km de canalisations, 2 interconnexions avec l'Espagne, ainsi que de 2 stockages qui jouent un rôle extrêmement important pour garantir l'approvisionnement en gaz, en particulier durant la période hivernale. Teréga se positionne également comme un acteur favorisant l'accélération de la **transition énergétique**.

Sur la base d'un schéma, Patrick MATHIEU a poursuivi en expliquant le cheminement du gaz jusqu'aux foyers, via le réseau de transport qui permet de raccorder – outre les distributions publiques - des unités de méthanisation, des stations de gaz naturel pour véhicules ou encore de grandes entreprises industrielles. Il a précisé qu'une fois arrivé aux portes des agglomérations, le gaz est distribué par le biais du réseau de GRDF ou via des régies municipales comme celles de Lavar ou Carmaux dans le Tarn. Il a enfin insisté sur le fait que la canalisation Villariès-Albi a la particularité d'être « en **antenne** » ; autrement dit c'est la seule à pouvoir alimenter le territoire. Il a conclu en rappelant que le réseau étant enterré, il est uniquement visible au travers des balises jaunes qui permettent de repérer la canalisation pour des raisons de sécurité. Sécurité, qui constitue la priorité absolue de Teréga, a-t-il ajouté.

## Présentation du projet

En préambule de la présentation du projet, Jérôme SAINT-MACARY, responsable du projet REVA, a rappelé que **la démarche de concertation préalable organisée par Teréga est une démarche volontaire**. Par ce biais, Teréga souhaite associer les personnes potentiellement concernées à l'élaboration du projet. L'entreprise espère recueillir des enseignements qui permettront de définir un tracé adapté aux enjeux du territoire.

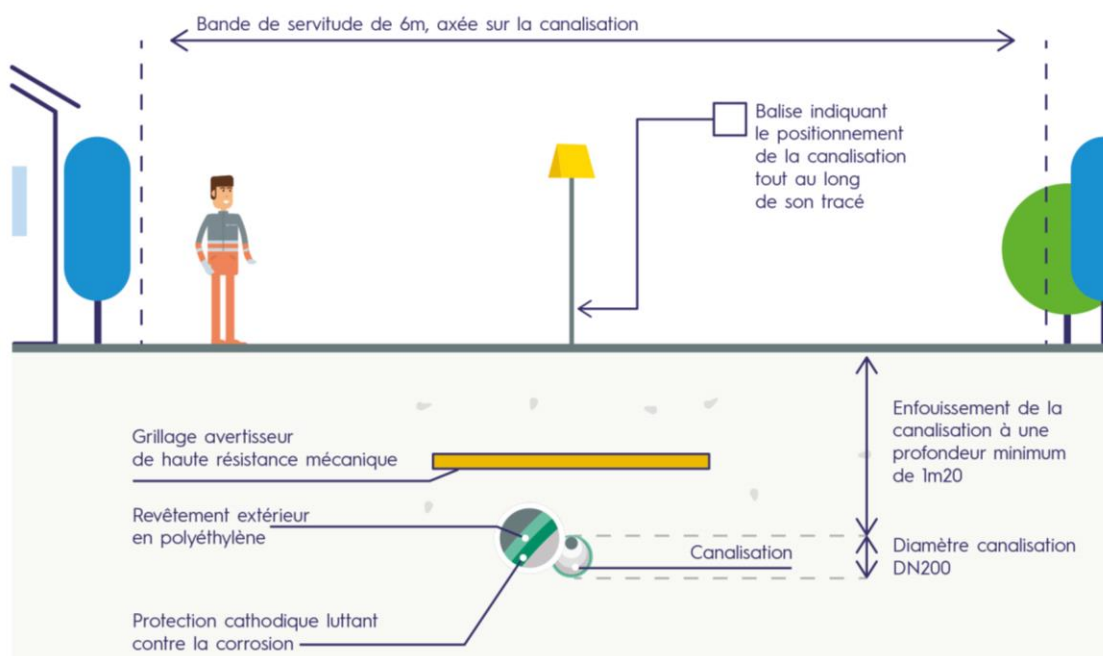
### Pourquoi renouveler le réseau existant aujourd'hui ?

Parce que la canalisation existante, qui joue un rôle essentiel dans la desserte en gaz des particuliers (33 communes, 26 000 foyers) et des entreprises industrielles du territoire (Sud Graphie, VOA Verrerie d'Albi...) est vieillissante. La surveillance permanente et les inspections régulières de Teréga sur son ouvrage ont permis d'identifier 3 points de vigilance :

- l'apparition de points de **corrosion** sur la canalisation (liée à la vétusté du revêtement qui la protège)
- des **profondeurs d'enfouissement** inférieures à celles d'origine (dues à l'érosion des sols)
- un profil **géométrique complexe** (présence de nombreux coudes mis en place pour dévier la canalisation à l'occasion de la création de l'autoroute) qui rend difficile les inspections au moyen de technologies modernes telles que les pistons instrumentés.

En qualité d'opérateur de réseau prudent et raisonnable, Teréga propose donc de renouveler cette canalisation vieillissante pour permettre au réseau de continuer à remplir son rôle, à savoir : garantir la fiabilité et la sécurité de l'alimentation en gaz du territoire.

Le projet REVA consisterait à construire une nouvelle canalisation enterrée de 20 cm de diamètre sur une longueur d'environ 68 km. 7 postes de sectionnement (installations aériennes clôturées permettant d'interrompre le passage du gaz pour des raisons de maintenance notamment) seraient positionnés le long de l'ouvrage tous les 10 ou 20 km. 5 km de canalisations secondaires (plus petites) seraient également créés.



En complément de la sécurisation de l'approvisionnement en gaz, le projet offre 3 opportunités :

- celle de mettre la canalisation aux normes actuelles (épaisseur d'acier supérieure, revêtement plus performant, profondeur d'enfouissement plus importante...)
- celle d'adapter le tracé aux évolutions survenues au cours des dernières décennies, en s'éloignant notamment des zones urbanisées
- celle de participer à la transition énergétique en raccordant des stations de gaz naturel pour véhicules (GNV), des installations de méthanisation, etc.

Autre bénéfice : Teréga estime les retombées pour l'économie locale à 15-20% des 72 millions d'euros investis pour réaliser l'ouvrage. Il s'agirait notamment de dépenses liées au chantier dans l'hôtellerie et la restauration ou encore la sous-traitance.

### **Où passerait la future canalisation ?**

Frédéric ANDREE, responsable du suivi des études du projet REVA, a présenté la méthodologie qui a permis d'aboutir au couloir de passage de 100 mètres soumis à la concertation. Trois principes directeurs ont été suivis :

- **raccorder** la nouvelle canalisation aux infrastructures existantes (postes de livraison, antennes de Lavour, Graulhet ...)
- **regrouper** les infrastructures : en se rapprochant de l'autoroute et de la canalisation existante
- **éviter** les principaux enjeux (sociétaux, environnementaux, techniques), conformément à la première étape de la méthode Éviter – Réduire – Compenser (ou ERC)

Teréga applique également la **méthodologie dite en « entonnoir »** où l'évitement des enjeux conduit à réduire progressivement le secteur potentiel d'implantation de la canalisation en passant d'une aire d'étude très large, à un fuseau d'1km de large, puis à un couloir de 100 mètres et enfin au tracé. La concertation doit notamment permettre de compléter le recensement des enjeux pour aboutir au tracé le mieux adapté.

Frédéric ANDREE a finalement commenté le **planning** du projet qui prévoit plusieurs moments d'échanges avec le public jusqu'aux travaux envisagés au plus tôt à partir de 2025.

### **Focus sur les travaux**

Jérôme SAINT-MACARY a ensuite repris la parole pour détailler les modalités de travaux envisagées. Il a précisé que les principaux effets de la pose d'une canalisation gazière sont liés à cette phase chantier : ils sont donc par définition temporaires et limités dans le temps. Par la suite la nature reprend rapidement ses droits et seules les balises jaunes restent visibles.

Teréga apporte un soin tout particulier à la réalisation de ses chantiers qui se déroulent en plusieurs étapes dont les principales sont : l'ouverture de la piste (avec tri des terres), le positionnement des tubes le long de la piste, le soudage, la mise en fouille, le remblai et la remise en état.

### **Engagements de Teréga**

Le responsable du projet REVA a terminé la présentation en détaillant, en duo avec Agnès BAILLOT, ingénieur « environnement et développement durable », les engagements de Teréga avant, pendant et après son chantier. Ceux-ci sont repris dans le diaporama disponible sur le site <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva>

Ils concernent les riverains, les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées, ainsi que l'environnement au sens large. Sur cette dernière thématique, Agnès BAILLOT a détaillé la

manière dont Teréga met en œuvre la séquence « Eviter – Réduire – Compenser ». Elle a notamment insisté sur l'accompagnement du porteur de projet par des bureaux d'études spécialisés qui réalisent actuellement des inventaires faune-flore sur les 4 saisons. Des écologues sont également présents tout au long des travaux, puis s'assurent du bon état écologique des milieux dans les années qui suivent la fin du chantier. Teréga gère en direct les espaces de compensations environnementales lorsqu'il y en a.

## Echanges avec le public

**Les pages qui suivent reprennent les échanges avec le public sous la forme de verbatim (retranscription intégrale des propos).**

**Olivier Glaude :** Bonsoir, d'abord une question : je n'ai pas bien compris le cadre légal de cette réunion. C'est une réunion obligatoire, c'est vous qui le faites de votre plein gré ? Parce que j'ai vu qu'il y a des réunions publiques qui sont prévues à partir de 2024. Pourquoi cette réunion maintenant ?

**Audrey Darmian (animatrice) :** Est-ce que vous pouvez vous présenter s'il vous plaît ?

**Olivier Glaude :** Olivier Glaude, je réside à Saint-Sulpice.

**Jérôme Saint-Macary :** Comme je l'ai dit tout à l'heure, on est dans le cadre du Code de l'environnement. Et dans le cadre du Code de l'environnement, les critères du projet ne donnaient pas de caractère obligatoire à cette concertation préalable du public. Cependant, après discussion avec les préfetures, nous avons proposé de réaliser cette concertation de façon volontaire, justement pour, en termes d'acceptabilité sociétale, faire participer le plus en amont du projet les personnes dans le cadre de la définition de ce projet. En effet, il y aura en plus ; réglementairement à la dépose du DACE, nous aurons une instruction réglementaire à réaliser et là, il y aura une enquête publique qui sera réalisée en 2024 en complément de cette concertation préalable du public.

**Audrey Darmian :** Le DACE ?

**Jérôme Saint-Macary :** Le dossier d'autorisation de construire et d'exploiter qui est obligatoire pour un ouvrage de transport de gaz.

**Olivier Glaude :** Je poursuis sur une autre question. La canalisation actuelle, si j'ai bien compris, vous allez l'enlever. Elle ne va plus être exploitée par vos soins. Qu'est-ce qu'elle va devenir ?

**Jérôme Saint-Macary :** Alors, la canalisation actuelle ne va pas être enlevée, elle va être sécurisée, c'est-à-dire qu'elle va être vidée de son gaz et nous allons la sécuriser. Les servitudes qui sont actuellement sur cette canalisation vont être levées. Ensuite sur les passages de routes, par exemple, nous réalisons des remplissages par du béton pour sécuriser la canalisation. Mais la canalisation va rester en place. Après sur des projets avérés, la canalisation peut être retirée si les personnes qui ont l'ancienne canalisation ont des projets avérés de construction, par exemple, de bâtiment ou autre.

**Olivier Glaude :** J'ai encore une dernière question, pour le moment. J'ai vu les deux projets de tracé que vous avez mis en place. Alors effectivement, vous essayez d'éviter les zones urbaines, mais ça reste quand même des zones urbaines très denses, surtout entre Saint-Sulpice, Gaillac et même aujourd'hui jusqu'à Albi. Les deux tracés que vous proposez aujourd'hui : certes, il n'y a peut-être pas beaucoup d'habitations, mais en 1974 quand vous avez posé la canalisation ici à Saint-Sulpice, il n'y avait pas non plus d'habitations. Des permis de construire ont été autorisés. Aujourd'hui, elle flirte les canalisations. Donc, finalement, dans

25 ans, je pense qu'on aura à peu près la même problématique. Est-ce n'y aurait pas eu possibilité de faire une étude pour passer à un autre endroit ? Parce que là, le long de l'autoroute, on sait déjà pertinemment que ça va se développer, c'est évident.

**Jérôme Saint-Macary** : Il y a un seul couloir que nous proposons. Il n'y en a pas deux. Il y a le couloir, on pourra le regarder, mais c'est le couloir sur les cartographiques qui sera en vert. On pourra le développer sur la commune, si tu veux Frédéric, de Saint-Sulpice. Il y a un seul couloir qui est proposé. Et justement, depuis 2020, nous avons rencontré déjà toutes les mairies ou les administrations pour récupérer les PLU, regarder les plans d'urbanisation en long terme afin d'éviter toutes ces zones. Donc, on ne peut pas prévenir de ce qui va y arriver, en effet, dans 25 ans, mais on a essayé de se rapprocher au maximum, soit de l'autoroute pour mutualiser les infrastructures, soit de la canalisation existante pour rester sur des domaines qui étaient déjà concernés. Mais l'urbanisation, c'est un des premiers facteurs qu'on regarde avec les mairies et avec les PLU. On l'a fait en 2020 et là, on est encore avec les mairies à faire des rendez-vous pour reprendre ces données-là et les mettre à jour au fil de nos études.

**Audrey Darmian** : Donc, la carte de Saint-Sulpice est affichée. Est-ce que vous pourriez nous la commenter s'il vous plaît, notamment pour les personnes au fond de la salle qui ne voient peut-être pas dans le détail ?

**Frédéric Andrée** : Sur la commune de Saint-Sulpice, où vous pouvez voir en vert notre couloir d'étude, en bleu pointillé la canalisation existante. Je vais utiliser la main pour la matérialiser. Donc, vous pouvez observer qu'aujourd'hui, elle traverse plusieurs zones urbaines, ici, ici, ici, pour récupérer ensuite un poste de livraison. Nous, ce que l'on veut, c'est rejoindre l'antenne existante qui est ici, l'antenne de Lavaur, en longeant l'autoroute pour mutualiser les infrastructures.

**Jérôme Saint-Macary** : Juste pour compléter ce que vient de dire Frédéric, on voit bien que la zone urbanisée de Saint-Sulpice est plutôt au nord de l'autoroute, et c'est pour ça qu'on a souhaité descendre le couloir plus au sud. Après discussion aussi avec la mairie et avec les différentes problématiques. Parce que ce que vous voyez sur la carte plusieurs couleurs : jaune, rouge et violet. C'est le cumul d'enjeux, donc il y a bien sûr les enjeux d'urbanisation, mais pas que. Il peut y avoir aussi les enjeux environnementaux. Donc, on peut le voir sur le violet. C'est notamment les zones humides qu'il peut y avoir sur la zone de Buzet. Ce n'est pas le cas dans votre commune, mais il peut y avoir des problématiques archéologiques. C'est le cumul des enjeux qui fait que nous essayons de choisir un couloir optimisé dans les parties les plus favorables.

**Audrey Darmian** : C'est peut-être le moment de préciser qu'en fin de réunion, les personnes qui le souhaitent peuvent avoir accès à ces cartes. Oui, monsieur ?

**Daniel Abeilhou** : Bonjour, Daniel Abeilhou, je suis le président de l'Association de pêche de Saint-Sulpice. Donc j'ai vu qu'il y avait actuellement un passage sur l'Agoût. J'ai eu une information tout à l'heure qui m'a beaucoup intéressée. C'est-à-dire que quand vous allez retraverser, les traversées de cours d'eau ne se font plus maintenant avec des engins dans la rivière. Vous traversez depuis un côté de la berge et vous arrivez de l'autre côté. Donc pour nous, c'est très bien. J'aurais aimé savoir qu'est-ce qu'il va advenir du passage aérien qui est actuellement sur la commune de Saint-Sulpice ? Et ensuite, j'aurais souhaité m'entretenir, mais tout à l'heure, avec monsieur Mathieu parce que j'ai quelque chose à lui demander. Mais les personnes autour ne sont pas intéressées par cette demande. Merci.

**Audrey Darmian** : Rendez-vous est pris pour tout à l'heure.

**Jérôme Saint-Macary** : Donc je vais juste répondre pour la passerelle. Pour l'instant, la passerelle est prévue d'être démantelée, donc démontée complètement. Cependant, comme pour la canalisation, je ne l'ai pas précisé tout à l'heure, mais dans le cadre de son abandon, on peut rétrocéder l'ouvrage. Donc, ça veut dire que si une collectivité, par exemple, est intéressée par la passerelle pour s'en servir de fourreaux et passer des câbles, on peut très bien la rétrocéder. Donc, elle sera pour l'instant démontée, mais elle sera proposée lors du dossier de mise à l'arrêt. Et comme vous l'avez bien dit donc, l'Agoût ne sera plus en aérien, mais sera réalisé en forages dirigés. Donc, c'est-à-dire que nous aurons une canalisation qui passera de part en part à environ entre 10 et 15 mètres sous le lit de l'Agoût.

**Audrey Darmian** : D'autres interventions ? Oui, monsieur.

**Alain Cayuela** : Bonsoir, Alain Cayuela, exploitant agricole à Saint-Sulpice. Je suis impacté par le tracé du réseau de gaz. Donc, pour ma part, il y a une partie que je pense il faudra modifier. Et la question : est-ce qu'il y a une protection cathodique sur votre canalisation ou pas ?

**Gilles Roy** : La canalisation est protégée par protection cathodique oui.

**Alain Cayuela** : On a un réseau d'irrigation, donc il faudra que l'on soit consulté parce que là également, il ne faudrait pas que ça se perturbe.

**Gilles Roy** : Il n'y a pas de souci. Il faudra voir les potentiels qu'il y a entre les deux réseaux pour qu'on ne puisse pas vous amener des courants vagabonds chez vous, et ainsi de suite. Mais là, il n'y a pas de souci.

**Audrey Darmian** : Est-ce que pour les personnes qui nous suivent et qui ne connaissent pas la protection cathodique, quelqu'un peut se lancer dans une explication pédagogique ? Frédéric André.

**Frédéric André** : La protection cathodique est là pour déplacer la corrosion vers des anodes sacrificielles. Ça permet d'éviter des corrosions sur nos tuyaux.

**Audrey Darmian** : C'est un courant électrique, c'est ça ?

**Frédéric André** : C'est un courant électrique qu'on envoie, exactement.

**Christophe Rieunau** : Tant que nous sommes sur les questions du monde paysan. Christophe Rieunau, vice-président de la Chambre d'agriculture et agriculteur pas sur le tracé, dans le nord du département. Je voulais simplement revenir en deux petits mois, alors je sais qu'il y a eu un travail avec les services de la Chambre sur les questions d'indemnisation à l'exploitant. On verra s'il y a des questions plus spécifiques là-dessus et Claire sera à même de répondre ou d'amener un peu les démarches que l'on essaye de porter dans tous ces protocoles-là qu'on peut avoir avec eux, avec les porteurs de projets de grands ouvrages. On est en plein travail là-dessus avec NGE sur ce qui pourrait être la future autoroute Castres - Toulouse. Et on aura un travail un peu similaire avec vous. Une question : je voudrais revenir un peu en arrière quand vous présentez le séquençage ERC, je vous entends dire que si éviter, réduire ne sont pas suffisants, on compensera. Simplement vous indiquer que collectivement, au niveau de la profession agricole, les questions de compensation, on voit d'un très bon œil la question des ORE, obligations réelles environnementales, qui sont non pas de l'acquisition foncière pour exploiter, parce que derrière, au-delà du zéro artificialisation et de préserver l'impact environnemental, quand on fait ça on impacte sur la SAU agricole et quelque part, c'est des choses que l'on préfère éviter. Donc mettre d'un côté beaucoup plus vertueux le côté ORE sur lequel on a aussi, là-dessus, une certaine expertise, une capacité à en monter, et qui pourrait être une solution si, au bout du bout, dans l'avancée de vos travaux, la question de la compensation peut se faire. Simplement pour préciser à l'ensemble des gens dans la salle de

ce qu'est l'ORE : c'est tout simplement de la contractualisation entre l'exploitant agricole et quelqu'un qui a besoin de compenser. Et l'exploitant peut mettre ça et là des couverts végétaux ou des changements de pratiques ou d'implanter des haies. Et ça permet de garder du lien entre la production alimentaire sur une surface donnée et effectivement, la plus-value environnementale.

**Agnès Baillot** : C'est une information très intéressante. Effectivement, depuis quelques années, mais pas très longtemps, on fait effectivement quelques ORE. On en a en cours. C'est un dispositif que l'on commence à mettre en œuvre. C'est une information très intéressante et je vous en remercie.

**Audrey Darmian** : On a bien pris note de l'intérêt de certains participants pour vous voir en tête à tête. Néanmoins, il y a peut-être des questions qui intéressent tout le monde avant de passer aux têtes à tête. À distance Martin, est ce qu'on a des demandes ? Non.

**Christophe Rieunau** : Je garde pour demain les questions sur les indemnités viticoles, qui seront peut-être un peu plus spécifiques que celles qu'on peut ou qu'on sait faire sur la partie grandes cultures. J'imagine que le meilleur temps pour en parler, c'est demain. Je n'ai pas la sensation qu'il y ait des viticulteurs dans la salle ici.

**Audrey Darmian** : Y a-t-il des viticulteurs ? Non, effectivement, a priori, non. Donc, ce sera à Técou demain soir à 18h dans la nouvelle salle de Técou. Eh bien, Monsieur Saint-Macary, je vous laisse peut-être le mot de la fin.

**Jérôme Saint-Macary** : On va juste vous remercier de votre présence ici ce soir. Juste pour vous informer qu'on va se rendre disponibles, si vous avez des questions en off comme monsieur, et pour vous partager les cartes que nous avons derrière nous et pour plus de renseignements si vous en avez besoin. Merci.

**Audrey Darmian** : Nous avons une question à distance que je vais lire en tant que porte-parole de Madame Regnault. « Bonjour, vous parlez des retombées économiques pour les secteurs hôteliers, restauration, de la sous-traitance. À quel niveau ». Peut-on détailler les retombées économiques ? En quoi elles consistent ? Mme Regnault ne souhaite pas intervenir a priori en direct. Ça concerne les types de retombées économiques qu'on peut attendre et le niveau de ces retombées économiques qui a été brièvement présenté tout à l'heure.

**Jérôme Saint-Macary** : Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous estimons, par rapport à nos expériences sur des projets de ce même niveau, à 15 à 20% de retombées économiques par rapport à l'investissement global du projet. Donc, quand je parle de restauration et d'hôtellerie : un chantier de cette ampleur, ça génère beaucoup de monde sur un chantier d'une année et demie, deux ans. Donc, on va parler de centaines de personnes qui vont devoir se loger et prendre la restauration. Et enfin, sur la sous-traitance : les équipes, les entreprises qui viennent réaliser ce type de projets sont obligées, de par l'envergure de projets, de prendre beaucoup de sous-traitance locale, notamment par les boîtes intérimaires ou encore des sous-traitances sur les entreprises de matériaux, de location de matériel, etc. Voilà ce qu'on appelle retombées, sous-traitance ou autre. Dans le dossier de concertation, vous avez plus de détails sur ces différentes retombées.

**Audrey Darmian** : Est-ce que Madame Regnault a d'autres demandes ? Le diagramme traitant des retombées économiques figure page 68 du dossier de concertation qui est téléchargeable depuis le site Internet de Teréga.